

## Procédure de Déclaration en ligne de la Taxe de Séjour en CCQB Meublés Tourisme Classés

Pré-requis obligatoire : Enregistrement du Meublé Tourisme effectif (Voir FI : Procédure de déclaration Meublé Tourisme) et réception du Courrier/Mail mentionnant les identifiants de connexion adressé par l'Office de Tourisme du Pays de Gourdon.

### **1 : Se connecter à la plateforme de déclaration en ligne Taxe de Séjour CCQB :**

<https://gourdonfront.consonanceweb.fr>



[JE DECLARE EN LIGNE](#)

La taxe de séjour intercommunale a été instaurée à l'échelle du territoire depuis le 18 Mars 2005. Vous avez donc l'obligation de la collecter auprès de vos clients, de faire mensuellement votre déclaration puis de reverser la Taxe de Séjour au rythme de quatre fois par an.

Les sommes collectées par la Taxe de Séjour permettent la mise en oeuvre d'**actions de promotion et de communication** à l'échelle de tout le territoire. Pour se faire, l'intégralité des sommes collectées par la Communauté de communes sont directement et intégralement reversées à l'Office de Tourisme Intercommunal pour mener, par exemple, les actions suivantes : édition de brochures, création et suivi d'un site internet, présence sur des salons, animations, ...

Les élus ont choisi le mode de **taxation AU REEL**. Cela signifie que vous devez déclarer le nombre de nuitées réalisées dans votre établissement durant la période de taxation pour reverser le montant exact que vous avez collecté. Ce choix est donc le choix de la justesse et de la confiance pour qu'ensemble nous nous donnions les moyens de travailler au développement touristique de notre territoire.

[RECHERCHE](#)

[NOS COORDONNEES](#)

**Office de Tourisme du Pays de Gourdon**  
**Service Taxe de Séjour**  
20 Boulevard des Martyrs  
46300 - GOURDON  
Tél : 05 65 27 52 50  
Email : [info@tourisme-gourdon.com](mailto:info@tourisme-gourdon.com)

[CALCULATRICE](#)

Simulation taxe de séjour 2019 :  
[Accéder au simulateur](#)

[DOCUMENTS](#)

[JE DECLARE EN LIGNE](#)

### **2 : Cliquer sur :**

### **3 : Se connecter à son espace personnel en renseignant votre identifiant et votre mot de passe, puis en cliquant sur le bouton "se connecter"**

## Procédure de Déclaration en ligne de la Taxe de Séjour en CCQB Meublés Tourisme Classés

### CONNEXION A VOTRE ESPACE PERSONNEL

Pour vous connecter, veuillez renseigner votre identifiant et votre mot de passe :

Saisissez votre mot de passe de connexion

Se connecter

**4 : Vérifier ses coordonnées (Téléphone et Email, ...) et ses hébergements (Classement, tarif TSU (Taxe de Séjour Unitaire) appliqué, ...) en cliquant sur les onglets correspondants, puis cliquer sur l'onglet "Déclarer":**

[Coordonnées](#)

[Mes hébergements](#)

[Déclarer](#)

[Mes anciennes déclarations](#)

[Mes états](#)

**Cas 1 : Vous avez loué :**

**5 : Choisir une période de déclaration en activant le menu déroulant :**

(NB : La date de début du séjour doit correspondre au mois choisi)

Type	Classement	Capacité maxi	Période de déclaration
Meublés et Gîtes	***	8	Choisissez une période de ▾
Meublés et Gîtes	**	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Choisissez une période de déclaration</li> <li>Décembre 2020</li> <li>Novembre 2020</li> <li>Octobre 2020</li> <li>Septembre 2020</li> <li>Août 2020</li> <li>Juillet 2020</li> <li>Juin 2020</li> <li>Mai 2020</li> <li>Avril 2020</li> <li>Mars 2020</li> <li>Février 2020</li> <li>Janvier 2020</li> </ul>

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Pays de Gourdon

Service Taxe de Séjour

20 Boulevard des Martyrs

46300 - GOURDON



## Procédure de Déclaration en ligne de la Taxe de Séjour en CCQB Meublés Tourisme Classés

(NB : pour un séjour couvrant deux mois différents, le logiciel va calculer le montant dû sur le mois sélectionné ainsi que sur le mois suivant)

c/ Renseigner le nombre d'assujettis (Adultes à partir de 18 ans)

d/ Renseigner le nombre d'exonérés (Enfants de moins de 18 ans, et cas d'exonération mentionnés dans la délibération de la Communauté des Communes Quercy-Bouriane)

DÉCLARATION NOVEMBRE 2020

Plateforme	Début	Fin	Nbre d'assujettis	Nbre d'exonérés	TSU	TOTAL
<input type="text"/>	28 / 11 / 2020 nombre de nuits : 7	05 / 12 / 2020 nuitées taxées : 6	2	3	0.99 €	0.00 €
<b>NOVEMBRE 2020 - TOTAL À REVERSER</b>						--

[Retour](#)

e/ Valider l'enregistrement du séjour en cliquant sur le bouton  situé en fin de ligne (le montant dû s'affiche et une nouvelle ligne de saisie apparaît) :

DÉCLARATION NOVEMBRE 2020

Plateforme	Début	Fin	Nbre d'assujettis	Nbre d'exonérés	TSU	TOTAL
<input type="text"/>	28 / 11 / 2020 nombre de nuits : 7	05 / 12 / 2020 nuitées taxées : 6	2	3	0.99 €	<b>5.94 €</b>
<input type="text"/>	jj / mm / aaaa nombre de nuits : --	jj / mm / aaaa nuitées taxées : --	<input type="text"/>	<input type="text"/>	--	--
<b>NOVEMBRE 2020 - TOTAL À REVERSER</b>						<b>5.94 €</b>

➤ NB : Le montant de la Taxe de Séjour Unitaire (TSU) lié au classement du Meublé Tourisme est fixe et automatiquement affiché.

- Pour modifier les informations : effectuer la ou les modification(s) puis valider celle(s)-ci en

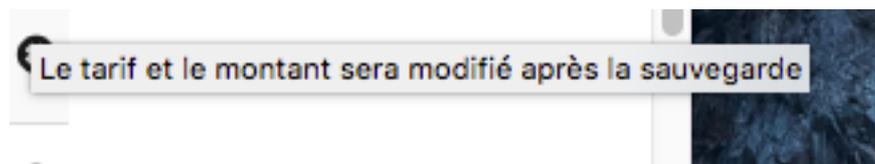
cliquant sur le bouton vert



situé en fin de ligne. Un message vous indique que

les modifications ont bien été prises en compte.

## Procédure de Déclaration en ligne de la Taxe de Séjour en CCQB Meublés Tourisme Classés



- Pour annuler toutes les informations : cliquer sur le bouton  situé en fin de ligne pour effacer celle-ci.

### 7/ Valider la totalité des séjours réalisés et des éventuelles modifications en cliquant sur le bouton "Déclarer"

nombre de nuits : 0      nuitées taxées : 0

[€ Déclarer](#)

### 8/ Vérifier le bon enregistrement de la déclaration mensuelle dans l'onglet "Mes anciennes déclarations"

et le détail de celle-ci dans le "Reçu" en cliquant sur le bouton 

- [Coordonnées](#)  
 [Mes hébergements](#)  
 [Déclarer](#)  
 [Mes anciennes déclarations](#)  
 [Mes états](#)

Date déclaration	Période de déclaration	Montant	Modifier	Reçu
27/02/2020	Février 2020	0.00 €		

## Procédure de Déclaration en ligne de la Taxe de Séjour en CCQB Meublés Tourisme Classés

### Cas 2 : Vous n'avez pas loué :

5/ Cliquer directement sur le bouton "Déclarer".

jj / mm / aaaa  
nombre de nuits :  
0

jj / mm / aaaa  
nuitées taxées : 0

€ Déclarer

6/ **Vérifier le bon enregistrement de la déclaration mensuelle** dans l'onglet "Mes anciennes

déclarations" et le détail de celle-ci dans le Reçu en cliquant sur le bouton

Coordonnées
Mes hébergements
Déclarer
Mes anciennes déclarations
Mes états

Date déclaration	Période de déclaration	Montant	Modifier	Reçu
27/02/2020	Février 2020	0.00 €		

## Procédure de Déclaration en ligne de la Taxe de Séjour en CCQB Meublés Tourisme Classés

### ❖ **Modification d'une déclaration après enregistrement :**

Les déclarations doivent être effectuées entre le 1<sup>o</sup> et avant le 10 du mois suivant la période de location. Les modifications sur les déclarations déjà enregistrées sont possibles jusqu'à cette date.

1/ : Modifications durant la période :

a/ : Rechercher et sélectionner la déclaration à modifier dans l'onglet "Mes anciennes déclarations"

[Coordonnées](#)
[Mes hébergements](#)
[Déclarer](#)
[Mes anciennes déclarations](#)
[Mes états](#)

b/ : cliquer sur le stylo vert pour accéder à la modification :

Date déclaration	Période de déclaration	Montant	Modifier
23/03/2020	Mars 2020	0.00 €	

c/ : Modifier les informations : effectuer la ou les modification(s) puis valider celle(s)-ci en cliquant sur

le bouton vert  situé en fin de ligne. Un message vous indique que les modifications ont bien été prises en compte.

Exemple :

Déclaration Initiale :

DÉCLARATION MARS 2020

Plateforme	Début	Fin	Nbre d'assujettis	Nbre d'exonérés	TSU	TOTAL
<input type="text"/>	01 / 03 / 2020 nombre de nuits : 7	08 / 03 / 2020 nuitées taxées : 14	2	0	0.88 €	<b>12.32 €</b>
<input type="text"/>	ii / mm / aaaa nombre de nuits : 0	ii / mm / aaaa nuitées taxées : 0			0.88 €	0.00 €
<b>MARS 2020 - TOTAL À REVERSER</b>						<b>12.32 €</b>

Déclaration Modifiée :

## Procédure de Déclaration en ligne de la Taxe de Séjour en CCQB Meublés Tourisme Classés

### DÉCLARATION MARS 2020

Plateforme	Début	Fin	Nbre d'assujettis	Nbre d'exonérés	TSU	TOTAL
<input type="text"/>	01 / 03 / 2020 nombre de nuits : 7	08 / 03 / 2020 nuitées taxées : 21	3	0	0,88 €	<b>12.32 €</b>
<input type="text"/>	jj / mm / aaaa nombre de nuits : 0	jj / mm / aaaa nuitées taxées : 0			0,88 €	0.00 €
<b>MARS 2020 - TOTAL À REVERSER</b>						<b>12.32 €</b>

Déclaration Modifiée enregistrée :

Plateforme	Début	Fin	Nbre d'assujettis	Nbre d'exonérés	TSU	TOTAL
<input type="text"/>	01 / 03 / 2020 nombre de nuits : 7	08 / 03 / 2020 nuitées taxées : 21	3	0	0,88 €	<b>18.48 €</b>
<input type="text"/>	jj / mm / aaaa nombre de nuits : 0	jj / mm / aaaa nuitées taxées : 0			0,88 €	0.00 €
<b>MARS 2020 - TOTAL À REVERSER</b>						<b>18.48 €</b>

- Pour annuler toutes les informations : cliquer sur le bouton  situé en fin de ligne. La ligne de saisie disparaît.

d/Valider la totalité des modifications enregistrées en cliquant sur le bouton "Modifier la Déclaration"

## Procédure de Déclaration en ligne de la Taxe de Séjour en CCQB Meublés Tourisme Classés

€ Modifier la déclaration

e/Vérifier le bon enregistrement des modifications de la déclaration mensuelle dans l'onglet "Mes anciennes déclarations" et le détail de celle-ci dans le Reçu en cliquant sur le bouton 

2/ : Modification d'une déclaration après délais : contacter le service Déclaration Taxe de Séjour de l'Office de Tourisme du Pays de Gourdon

SIGNALER  
UNE ERREUR 

via le bouton :

ou par mail sur l'adresse : [patricia.couyba@tourisme-gourdon.com](mailto:patricia.couyba@tourisme-gourdon.com)